



Société anonyme au capital de 2 572 600 euros
Siège social : Site du Sactar – 84500 – BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010



La présente actualisation du document de référence 2010 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il complète le document de référence 2010 d'Egide déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2011 sous le numéro D.11-0354. Le document de référence 2010 et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TABLE DES MATIERES

1. Personnes responsables.....	5
1.1 Personne responsable des informations.....	5
1.2 Déclaration de la personne responsable	5
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	6
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
3. Informations financières sélectionnées.....	7
3.1 Informations financières consolidées 2008, 2009, 2010 et au 30 juin 2011	7
4. Facteurs de risque	8
4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit).....	8
4.1.1 Risques de liquidité.....	8
4.1.2 Risques de change.....	8
4.1.3 Risques de taux	8
4.2 Risques juridiques	9
4.2.1 Propriété intellectuelle	9
4.2.2 Assurances	9
4.2.3 Litiges sociaux	9
4.2.4 Lien de dépendance avec d'autres sociétés.....	9
4.2.5 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	10
4.3 Autres risques.....	10
4.4 Autres risques.....	10
4.5 Autres risques.....	10
4.5.1 Risques liés aux phénomènes météorologiques	10
5. Informations concernant l'émetteur	11
5.1 Histoire et évolution de la société	11
5.1.1 Siège social et forme juridique.....	11
5.1.2 Evénements importants dans le développement des activités	11
5.2 Investissements	11
5.2.1 Principaux investissements réalisés	11
5.2.2 Principaux investissements en cours	11
5.2.3 Nantissements des actifs	11
6. Aperçu des activités.....	12
6.1 Principales activités.....	12
6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection.....	12
6.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par activités	12
6.2 Principaux marchés	12
6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par marchés	13
6.2.2 Les clients	13
6.2.3 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques.....	13
6.3 Evénements exceptionnels	13
6.4 Position concurrentielle.....	14
7. Organigramme	15
8. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	16
9. Examen de la situation financière et du résultat	17
9.1 Situation financière - Premier semestre 2011	17
9.2 Résultat d'exploitation.....	17
9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires	17
9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation	17

10. Trésorerie et capitaux	18
10.1 Conditions d'emprunt et structure de financement	18
10.2 Sources de financement attendues.....	18
10.3 Engagements et autres obligations contractuelles	18
11. Recherche et développement, brevets et licences	20
12. Information sur les tendances	21
12.1 Principales tendances	21
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	22
14. Organes d'administration, de direction et direction générale.....	23
14.1 Conseil d'administration.....	23
14.2 Liste des mandats	23
14.3 Evolution du conseil d'administration.....	24
15. Rémunération et avantages	26
15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	26
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	28
16.1 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	28
17. Salariés	29
17.1 Répartition.....	29
17.2 Plans d'options de souscription d'actions	29
18. Principaux actionnaires	32
18.1 Répartition du capital et droits de vote.....	32
18.2 Franchissement de seuils	32
18.3 Droits de vote différents	32
19. Opérations avec des apparentés.....	33
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.....	34
20.1 Etats financiers consolidés au 30 juin 2011.....	34
20.1.1 Etat de situation financière.....	34
20.1.2 Etat de résultat global.....	36
20.1.3 Tableau de variation des capitaux propres	37
20.1.4 Etat des flux de trésorerie.....	38
20.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés semestriels	39
20.1.5.1 Généralités	39
20.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre.....	39
20.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	40
20.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global	45
20.1.5.5 Evènements postérieurs à la clôture.....	59
20.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2011	59
20.3 Autres informations financières	60
20.3.1 Commentaires sur l'activité du groupe au 30 juin 2011.....	60
20.3.2 Commentaires sur les résultats consolidés du groupe au 30 juin 2011.....	62
20.3.3 Informations financières d'Egide SA au 30 juin 2011 (résultats sociaux aux normes françaises)	63
20.3.4 Eléments postérieurs à la clôture du 30 juin 2011	63
20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	64
20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	65
21. Informations complémentaires	66
21.1 Capital social.....	66

21.1.1	Nombre d'actions et valeur nominale	66
21.1.2	Capital autorisé non émis	66
21.1.3	Capital potentiel	67
21.1.4	Evolution du capital social	67
21.1.5	Modifications intervenues au cours des trois dernières années	68
21.2	Acte constitutif et statuts	68
21.2.1	Rachat par la société de ses propres actions	68
21.3	Marché des titres de la société	69
21.4	Projet de transfert sur Alternext	70
22.	Contrats importants	71
23.	Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts	72
24.	Documents accessibles au public.....	73
24.1	Communiqués de presse	73
24.2	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	73
25.	Informations sur les participations.....	74
26.	Résolutions proposées en assemblée générale.....	75
26.1	Assemblée générale mixte du 13 mai 2011	75
26.2	Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2011	81
27.	Table de concordance avec les éléments du rapport financier.....	82
27.2	Rapport financier semestriel au 30 juin 2011	82

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président – Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2010 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Les comptes consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2011 présentés dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux (§ 20.2 en page 59), qui contiennent les observations suivantes :

- *afin de sécuriser la trésorerie et de financer le besoin en fonds de roulement résultant des perspectives de croissance de tous les marchés du groupe, le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de mettre en place une opération visant à renforcer ses ressources à long terme dans les semaines qui viennent ;*
- *suite à cette opération, le niveau de trésorerie escompté sera suffisant pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.»*

Fait à Trappes, le 17 janvier 2012

Philippe Brégi
Président – Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Bernard Hinfray
39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet Jacques Wengig & Associés démissionnaire. Cette démission était intervenue suite au départ de Monsieur Bernard Hinfray du cabinet Jacques Wenig & Associés et a permis à la société de continuer à faire appel à ses services au sein de son nouveau cabinet, SYC SAS.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François Châtel
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

SYC Audit

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Cette démission fait suite changement de cabinet de Monsieur Bernard Hinfray.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Etienne Boris

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

3.1 Informations financières consolidées 2008, 2009, 2010 et au 30 juin 2011

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2008, 2009, 2010 et au 30 juin 2011 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2008 IFRS	2009 IFRS	2010 IFRS	2011 IFRS au 30/06/2011
Chiffre d'affaires	29 847	21 850	24 704	14 232
Résultat opérationnel	(1 706)	(2 728)	681	392
Résultat net	(2 263)	(2 999)	657	(113)
Actifs non courants	3 558	1 538	1 595	1 614
Trésorerie disponible	1 196	483	1 677	652
Dettes financières	4 713	2 540	2 928	2 946
Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés	Non applicable	642	490	436
Capitaux propres	5 480	2 450	2 901	3 102
Total du bilan	17 824	11 196	13 203	12 611

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés annuels et semestriels conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 30 juin 2011.

Conformément à IFRS 5, Egide ayant engagé en 2009 une démarche de cession des parts sociales de sa filiale Egima, cette dernière continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité mais ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé (à l'actif et au passif).

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe au 30 juin 2011 sont les septièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

4. FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous ayant fait l'objet d'une actualisation par rapport au document de référence déposé le 21 avril 2011.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Néanmoins, afin de sécuriser la trésorerie, la société a décidé de lever des fonds lui permettant, le cas échéant, de faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.

Voir §20.2 – Rapport des commissaires aux comptes au 30 juin 2011

4.1.2 Risques de change

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

Au 1^{er} semestre 2011, Egide a réalisé 69 % de ses ventes à l'exportation, dont 29 % à destination de l'Amérique du Nord et 29 % à destination de pays non Européens où la devise de facturation est le dollar américain. Au cours du semestre, Egide SA a ainsi facturé pour 3,9 millions de dollars (contre-valeur : 2,8 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 4,9 millions de dollars (contre-valeur : 3,5 millions d'euros).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées principalement pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,5 millions de dollars en 2010 et 1,5 millions de dollars au 1^{er} semestre 2011). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la vente de l'excédent de dollars américains destinée à couvrir les dépenses à régler en euros. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé par rapport au risque.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(en milliers au 30 juin 2011)	USD	GBP	MAD	YEN
Actifs en devises	4 550	632	6 749	-
Passifs en devises	2 846	334	5 414	-
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	+ 1 704	+ 299	+ 1 335	-
Position hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	+ 1 704	+ 299	+ 1 335	-
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	- 17	- 3	- 13	-
Cours du 30 juin 2011 (1 euro =)	1,4453	0,9026	11,328	-
Impact en milliers d'euros	- 12	- 3	- 1	-

4.1.3 Risques de taux

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

Chez Egide USA Inc, le contrat de financement renouvelé en 2011 avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : taux de base + 2,25 % (avec un taux plancher de 7,00 %).

4.2 Risques juridiques

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

Voir également §20.8 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide (sigle et logo) sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance. Le chiffre d'affaires du groupe n'est cependant tributaire d'aucun des brevets inscrits au bilan.

La société a recours à un cabinet spécialisé en propriété industrielle pour assurer la gestion des brevets existants (paiement des redevances annuelles) et étudier, le cas échéant, le dépôt de nouveaux brevets.

4.2.2 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

En millions	Couverture maximum			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	17 M€ – Franchise 0,01 M€	14,5 M\$	2 M€	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$	5 M€	5 M DHR
Bris de machine	0,12 M€	-	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	-	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle – Franchise 3 j	2,4 M\$	Marge brute – Max 1,788 M€	1,3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M€	-
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	-	-	-
Responsabilité civile employeur	0.15 M€	0.15 M€	0.5 M€	0.15 M€
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	-	-

Le montant total des primes versées en 2010 s'élève à 318 k€ (212 k€ pour Egide SA, 77 k€ pour Egide USA, 16 k€ pour Egide UK et 13 k€ pour Egima). Ce montant devrait rester stable au cours de l'exercice 2011. Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.3 Litiges sociaux

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) s'est soldé par le paiement d'une somme totale de 59 k€ (charges comprises) à 20 salariés demandeurs. L'appel interjeté par un salarié est toujours en cours ; la somme en jeu représente 7,5 k€.

4.2.4 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2010, le premier client a représenté 9,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 11,5 % en 2009. Sur le premier semestre 2011, le premier client a représenté 14,5 % du chiffre d'affaires consolidé. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou

pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le responsable achat et le responsable qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

4.2.5 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande (environ 11 % des ventes en 2010 et 14 % au premier semestre 2011) s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée du Sud représentent environ 3 % du chiffre d'affaires en 2010 et 1,3 % au premier semestre 2011 mais ne concernent qu'un seul client, lui-même sous traitant d'acteurs européens ; le risque est donc considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

4.4 Risques technologiques

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

4.5 Autres risques

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

4.5.1 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les inondations qui ont durement touchées la région de Bangkok (Thaïlande) au cours du mois d'octobre 2011 ont entraîné la fermeture des usines de notre client pendant quelques semaines. Cela a entraîné la suspension des livraisons prévues et eu un impact sur le chiffre d'affaires et donc la trésorerie du groupe. La situation s'est améliorée depuis et les expéditions ont repris. Le redémarrage moins rapide que prévu de l'activité sur place pourrait néanmoins entraîner quelques reports de chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre (donc de l'exercice 2011 au début de l'exercice 2012).

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Siège social et forme juridique

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.2 Evénements importants dans le développement des activités

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffre d'affaires et de résultat mais des perspectives assombries pour le second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, entraînant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report de commandes.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe depuis 2008 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 50 k€ dans la plupart des cas. Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les années 2008 à 2011 (1^{er} semestre) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010	30 juin 2011
Terrains et constructions	11	15	45	16
Installations techniques et outillages	149	148	178	96
Autres immobilisations	17	2	18	37
Total	177	165	241	149

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements pour l'exercice 2011 est sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent, pour tenir compte notamment de la forte demande en produits céramique ; ainsi, environ 80 % est prévu pour Egide SA (nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments), 10 % pour Egide USA (sécurité des installations) et 10 % pour Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production. Depuis le 30 juin 2011, le montant investi par le groupe est d'environ 100 k€.

5.2.3 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 30 juin 2011 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles					-
Corporelles			NEANT		-
Financières					-
Total					-

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre. Le transfert technologique de cette dernière activité vers le site de production français, initié depuis quelques mois, a par ailleurs bien avancé. Les premières qualifications internes ont été prononcées fin décembre et le transfert en production démarrera début 2012. Dans le cas de perles destinées aux activités spatiales, une qualification client complémentaire sera initiée en parallèle.

6.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010		2011 *	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	17 518	58,6 %	12 347	56,5 %	12 002	48,6 %	12 438	46,2 %
Produits céramique	9 521	31,9 %	6 665	30,5 %	10 671	43,2 %	11 427	42,5 %
Autres (dont MIM et plastique)	2 312	7,8 %	1 759	8,0 %	1 738	7,0 %	2 408	9,0 %
Etudes	496	1,7 %	384	1,8 %	293	1,2 %	363	1,3 %
Eléments non récurrents	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %	255	1,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %	26 891	100,0 %

* non audité

6.2 Principaux marchés

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010		2011 *	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	12 032	40,3 %	11 973	54,8 %	12 524	50,7 %	13 026	48,4 %
Télécommunications	7 446	25,0 %	3 255	14,9 %	6 070	24,6 %	5 790	21,5 %
Autres (dont industriel)	10 369	34,7 %	5 927	27,1 %	6 110	24,7 %	7 820	29,1 %
Eléments non récurrents (or)	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %	255	1,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 704	100,0 %	26 891	100,0 %

* non audité

6.2.2 Les clients

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2010, tous segments d'activité confondus, ont représenté moins de 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 10 % du total. En 2009, les 10 premiers clients représentaient également moins de 60 % du chiffre d'affaires. En 2011, les 10 premiers clients ont représenté 63 % du chiffre d'affaires du groupe.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de 3 à 9 semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons. Les contrats significatifs sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs pour chacune des filiales opérationnelles (Egide SA, USA et UK) ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant les Etats Unis (3 personnes) et l'Asie (5 personnes).

6.2.3 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2008		2009		2010		2011 *	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
France	9 003	30,2 %	5 601	25,6 %	6 414	25,9 %	8 818	32,8 %
Union Européenne (hors France)	4 017	13,4 %	3 278	15,0 %	3 677	15,0 %	2 957	11,0 %
Amérique du Nord	12 050	40,4 %	8 099	37,1 %	8 895	36,0 %	8 067	30,0 %
Reste du monde	4 777	16,0 %	4 177	19,1 %	5 718	23,1 %	6 794	25,2 %
Eléments non récurrents	0	0,0 %	695	3,2 %	0	0,0 %	255	1,0 %
Total	29 847	100,0 %	21 850	100,0 %	24 705	100,0 %	26 891	100,0 %

*non audité

6.3 Evénements exceptionnels

En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entraînant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit

leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année en cours a donc vu une progression du chiffre d'affaires (+ 9 %) par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions réduites par rapport aux attentes de début d'année qui étaient de 15 %.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont plutôt spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur la technologie verre – métal pour des produits standard (donc simples) à très bas coût.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	Aéromil	€ 0,86 milliard ⁽¹⁾	New York	€ 5,2 milliards ⁽²⁾
Kyocéra	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,6 milliard ⁽³⁾	Tokyo	€ 15 milliards ⁽⁴⁾
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,66 milliard ⁽⁵⁾	Tokyo	€ 2,6 milliards ⁽⁴⁾
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Metallife	Corée	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

⁽¹⁾ source : Communiqué de presse du 27 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité "électromécanique" - \$ 1,146 milliard contre \$ 0,95 milliard en 2009

⁽²⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 15 février 2011

⁽³⁾ source : Communiqué financier du 27 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 173,5 milliards contre ¥ 121,3 milliards en 2009 (année civile)

⁽⁴⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 21 février 2011

⁽⁵⁾ source : Communiqué de presse du 31 janvier 2011. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 72,2 milliards contre ¥ 70,9 milliards en 2009 (année civile)

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents qu'Egide rencontre moins souvent, qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense.

Dans cet environnement, Egide n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir faire et l'expérience des ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7. ORGANIGRAMME

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

9.1 Situation financière - Premier semestre 2011

Le premier semestre 2011 est le quatrième semestre présentant une croissance continue du chiffre d'affaires. Il s'affiche ainsi en hausse de 22 % par rapport au même semestre de l'année 2010 et en augmentation séquentielle de 8 % par rapport au semestre précédent.

Le secteur militaire ainsi que le domaine de l'industrie et de la sécurité civile sont tous deux en croissance, modérée mais stable pour le premier, très forte pour le second, emmenée par l'utilisation de plus en plus étendue des produits pour application infrarouge. Les composants pour les applications automobile et aéronautique civile se sont également maintenus à des niveaux de performance satisfaisants.

Dans le secteur des télécoms, quoique les produits de nouvelle génération qui avaient été développés au cours du second semestre 2010 (comme les commutateurs optiques) sont demeurés en progression constatée par rapport au premier semestre 2010, les produits traditionnels servant à équiper les nouvelles fibres optiques ont connu un fort ralentissement, les opérateurs ayant sensiblement réduits leurs investissements en nouvelles liaisons.

Grâce au bon niveau des ventes atteint au premier semestre 2011, le groupe a généré un bénéfice opérationnel de 0,4 million d'euros, soit 2,75 % du chiffre d'affaires.

Il convient de préciser que ce résultat inclut les coûts fixes d'Egima (environ 0,2 million d'euros dont 0,1 liés à un premier plan social terminé en mai), coûts que le groupe doit supporter jusqu'à la réalisation effective de la cession de la filiale marocaine prévue avant la fin du deuxième semestre 2012. Cette forte amélioration des résultats, dans la continuité des semestres précédents, confirme que le positionnement de la société sur des produits « High End » associé à un volume satisfaisant de vente retrouvé, lui permet d'atteindre ses objectifs de rentabilité opérationnelle attendue.

9.2 Résultat d'exploitation

Voir § 20.3.1 du présent document relatif aux termes du rapport financier semestriel.

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 a également fortement pesé sur le développement de la société. La crise qui a débuté mi-2011 aura également des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires et pourrait ralentir celle du début de l'année 2012. La structure du groupe a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.1.)

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

10.1 Conditions d'emprunt et structure de financement

Chez Egide USA

- une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en 2008 et renouvelée en 2011 à de meilleures conditions, à taux variable Prime Rate + 2,25 points (avec un taux plancher de 7,00 %), d'un montant maximum de 1 750 000 \$

A la clôture du premier semestre de l'exercice 2011, le montant total (hors Egima, entité destinée à être cédée) des dettes financières s'élevait à 2,946 millions d'euros, dont 2,664 millions à moins d'un an (0,091 million d'emprunt et 2,573 millions d'affacturages et de passif financiers liés à des engagements de crédit bail) et 0,282 million à plus d'un an. Le montant des dettes financières d'Egima est de 0,436 million d'euros (emprunt bancaire), dont 0,334 million à plus d'un an et 0,102 million à moins d'un an.

10.2 Sources de financement attendues

Le conseil d'administration de la société a décidé, dans sa séance du 6 octobre 2011, de mettre en place avant la fin de l'année en cours une opération visant à renforcer les ressources à long terme de la société. Cette opération prendra la forme d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 2 millions d'euros, se traduisant par l'émission d'environ 400 000 actions nouvelles. Le conseil délègue au directeur général les pouvoirs pour réaliser cette opération, elle-même autorisée par l'assemblée générale mixte des actionnaires. Suite à cette opération, le niveau de trésorerie escompté sera suffisant pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie disponible consolidée du groupe s'élève à environ 1,1 million d'euros (chiffre non audité).

10.3 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 30 juin 2011 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (k€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	300	0	210	90
- Egide USA	0	0	0	0
- Egide UK (emprunt et découvert)	121	91	30	0
- Egima (emprunt)	436	102	334	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) ⁽¹⁾	612	105	432	75
- Egide SA (immobilier Bollène) ⁽²⁾	2 154	192	991	971
- Egide USA (immobilier) ⁽³⁾	1 276	159	870	248
- Egide UK (immobilier) ⁽⁴⁾	155	89	66	0
- Egima (terrain) ⁽⁵⁾	669	22	111	536
Total	5 723	760	3 044	1 920

(1) Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009

(2) Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

- (3) Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 – Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010
- (4) Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 – Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2^{ème} année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés)
- (5) Contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1^{er} février 2001 – Loyer annuel fixe

Autres engagements donnés	Total (k€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	1 666	1 666	0	0
- Egide USA	665	665	0	0
- Egide UK	242	242	0	0
- Egima	0	0	0	0
Total	2 573	2 573	0	0

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

12.1 Principales tendances

Les incertitudes liées aux difficultés financières de certains pays de la zone Euro, les conséquences liées au montant de la dette des Etats-Unis et le ralentissement probable de la croissance en Chine se traduisent par une crise de confiance, impactant directement l'économie mondiale. Les objectifs de croissance du chiffre d'affaires du groupe Egide, confortés par un bon premier semestre 2011, ont dû brutalement être revus à la baisse, le groupe tablant désormais sur une croissance annuelle de son activité de l'ordre de 7 % pour l'année 2011 (contre une estimation de plus de 15 % en début d'année).

A court terme, certains secteurs devraient rester stables, comme ceux de la défense, de l'aéronautique ou de la sécurité civile, avec notamment la bonne tenue des ventes des produits infrarouges. Celui des télécoms, malgré les décisions récentes en matière de déploiement de la fibre optique et la saturation avérée des réseaux existants aux Etats-Unis et en Europe, sera le domaine qui subira le plus d'impact avec le gel ou le report des investissements des opérateurs. Il ne s'agit pas là d'un problème de surplus de stocks (comme on l'a connu dans les années 2000), mais simplement d'une réaction de prudence des acteurs du domaine face à l'incertitude de l'économie mondiale. Cette frilosité devrait engendrer un écart entre la demande (importante) et l'offre (insuffisante) qui pourrait se traduire par un rebond brutal dès les craintes financières et économiques dissipées.

Dans cet environnement devenu d'un coup très hésitant et où la visibilité est momentanément réduite, le groupe Egide s'efforcera de mettre en œuvre les actions nécessaires pour faire face à cette situation à court terme, tout en maintenant ses capacités industrielles et son positionnement commercial qui lui seront nécessaires pour profiter à moyen terme de la croissance attendue de ses marchés. Ainsi, afin de sécuriser la trésorerie, la société a décidé de lever des fonds lui permettant, le cas échéant, de faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.

Le processus de cession de la filiale marocaine Egima, qui a démarré en avril 2011 avec le groupe Slicom, se poursuit comme prévu. La mise à disposition des locaux au profit de Casablanca Aéronautique, filiale marocaine de Slicom, a démarré le 11 avril 2011 pour une période initiale de 6 mois, période qui a été renouvelée jusqu'au 10 avril 2012. A l'issue de ce bail et après obtention de l'accord de l'Office National des Aéroports de Casablanca, les actifs d'Egima seront cédés à Casablanca Aéronautique pour un prix couvrant les passifs de la filiale, de sorte qu'il n'en résultera aucun produit ou charge significatif pour le groupe Egide.

Par ailleurs, des discussions ont été entamées très récemment avec un cabinet anglais de fusions-acquisitions, à leur demande, ce dernier agissant pour le compte d'un de ses clients qui serait intéressé par l'acquisition d'Egide UK, filiale anglaise du groupe. Il est rappelé que cette dernière, spécialisée dans la fabrication de composants métalliques moulés (voir § 6.1.2), n'est pas stratégique au sein du groupe Egide et une cession de 100 % des parts sociales pourrait être envisagée au début de l'année 2012. Il ne résulterait de cette cession aucune charge ni impact significatif sur les cash-flows du groupe Egide.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

14.1 Conseil d'administration

Depuis le 13 mai 2011, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2017
Monsieur Antoine DREAN 46 Chemin Hauts de Grisy, 78860 St Nom la Bretèche	Administrateur Depuis le 30/10/2008	30/06/2014
Monsieur Vincent HOLLARD 47 boulevard Beauséjour, 75116 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017
Madame Catherine GERST 7 rue Saint Lazare, 75009 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

En conformité de la Recommandation R-8 du Code de gouvernance d'entreprise établi par Middledent et auquel la société se réfère, Madame Gerst est considérée comme administrateur indépendant, car elle n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date du 30 novembre 2011, Monsieur Philippe Brégi détenait 12 actions de la société, Monsieur Antoine Dréan (conjointement avec la société Tantale SEP) 142 673 actions, Madame Catherine Gerst 1 action et Monsieur Vincent Hollard 1 action. Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années et est rééligible (article 13 des statuts).

14.2 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 30 novembre 2011
- Non = le mandat n'est plus exercé au 30 novembre 2011

- Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2011
Egide	Bollène (84)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (Suffolk)	Président	Oui
Egima	Casablanca - Maroc	Gérant	Oui
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du conseil de surveillance	Non

- Monsieur Antoine DREAN

Société	Adresse	Poste	2011
Arques Industries AG	Munich (Allemagne)	Membre du conseil de surveillance	Non
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Elevon Invest SARL (anciennement Mantra Holdings SARL)	Paris (75)	Associé gérant	Oui
La Cie Financière 1818	Paris (75)	Censeur	Non
Mantra Americas LLC	New York (USA)	Président et directeur général	Oui
Mantra Management SARL	Luxembourg	Membre du conseil d'administration	Oui
Palico SAS	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Tantale SEP	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Americas Inc.	New York (USA)	Membre du conseil d'administration	Oui
Triago Europe SA	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Triago Invest SC	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Manag. Dev. SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago MEA Ltd.	Dubaï (EAU)	Président et directeur général	Oui
Windigo SARL	Paris (75)	Associé gérant	Non

- Madame Catherine GERST

Société	Adresse	Poste	2011
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui

- Monsieur Vincent HOLLARD

Société	Adresse	Poste	2011
Altra Banque	Paris (75)	Administrateur	Non
ANSA	Paris (75)	Membre du conseil	Non
Cofip	Levallois Perret (92)	Président	Oui
Copafima	Paris (75)	Administrateur	Oui
Didot Bottin	Paris (75)	Administrateur	Non
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Foncière INEA	Gennevilliers (92)	Membre du conseil de surveillance	Oui
Gimar Finance et Cie	Paris (75)	Administrateur et vice président	Oui
Guyenne et Gascogne	Bayonne (64)	Administrateur et vice président	Oui
International Chamber of Commerce	Paris (75)	Membre du conseil	Non
Quinette Gallay	Montreuil (93)	Administrateur	Oui
Sogara	Evry (91)	Administrateur	Oui
Sté des Amis du Musée de la Légion d'Honneur	Paris (75)	Président	Oui

14.3 Evolution du conseil d'administration

En date du 2 mai 2011, la société 21 Centrale Partners a informé la société de sa décision de démissionner avec effet immédiat du mandat d'administrateur qui lui avait été confié le 17 avril 2000 puis renouvelé le 29 juin pour une durée de six ans.

Par ailleurs, Monsieur Albert Zylbersztein, administrateur depuis le 16 février 1999 et dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, n'avait pas souhaité le renouveler.

Madame Catherine Gerst et Monsieur Vincent Hollard ont été nouvellement élus administrateurs par l'assemblée générale mixte du 13 mai 2011 ; leur expertise et leur expérience en matière de gestion peuvent être résumées comme suit :

- Catherine Gerst a effectué toute sa carrière dans le monde de la finance. Après avoir accompagné le développement des grands contrats à l'exportation en tant que responsable des crédits export de la Banque de l'Union Européenne (1984-1991) sur la zone Asie et les Pays de l'Est, elle a rejoint l'agence de notation Moody's Investors Service à Paris (1991-2000), dont elle a été la Directrice Générale. Après un passage en banque d'affaires (2000-2003) comme conseil en notation de groupes industriels, elle a rejoint le monde de la communication financière comme partner chez Brunswick, de 2003 à 2005, en charge de la communication financière des opérations d'introduction en Bourse, de fusions et acquisitions et de situations sensibles (problèmes d'image, class actions, activisme actionnarial). Entrée chez DBRS, agence de notation canadienne, comme responsable de la notation des financements structurés en 2006, elle a récemment rejoint Citigate Dewe Rogerson à Paris, groupe de communication financière au service des institutions financières et des entreprises, comme Operating Partner. Elle a une formation en mathématiques (Licence de mathématiques de l'Université d'Aix Marseille II) et en langues (Institut des Langues Orientales, section russe). Elle est également analyste financier diplômée de la SFAF, et Professeur Associé à l'Institut de Haute Finance, ainsi que Maître de Conférences Associé à l'Université d'Evry.
- Vincent Hollard est Docteur ès sciences juridiques et politiques, diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales. Il est entré en 1961 à la Banque de l'Union Européenne, dont il sera directeur général adjoint en 1971. Il est président de l'Omnium de l'Union Européenne de 1976 à 1979. En 1978, il crée la COFIP (Compagnie Financière Privée) qui prend le contrôle de Didot-Bottin d'une part, de l'Office de Vulgarisation Pharmaceutique (OVP Editions du Vidal) d'autre part. Il est président de nombreuses sociétés du groupe COFIP et Didot-Bottin (COFIP, Didot-Bottin, Quinette et Gallay). Il a également présidé ou siégé au conseil de nombreuses sociétés (Le Chasseur Français, O.V.P et Chemical Week Groupe de Divonne, TTHD Casino de Divonne, Compagnie de Fougerolles). Il siège, ou a siégé, aux conseils de Kleinwort Benson Gimar & Cie (jusqu'en 1997), de la Société Générale de Transport et d'Industrie, de Champagne de Venoge (jusqu'en 1996), de la Radiotechnique, de Veuve Cliquot Ponsardin, de Moët Hennessy, de Piper-Heidsieck, de La Madeleine (Texas) et de Guyenne et Gascogne dont il est vice-président. De 1999 à 2003 il est administrateur de Vivendi Universal Publishing. Il siège au Conseil d'Altra Banque et de SOPALIA. Membre honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, il en a présidé la Commission Juridique (1989 - 1994). Il a été président du Palais des Congrès de Paris (1989 - 1996) et administrateur de la Société du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (1988 -1995). Il est président d'Honneur du Palais des Congrès de Paris. Il est administrateur du Conseil Mondial de la CCI, trésorier du Comité National Français et membre de son comité exécutif. Vincent Hollard est également président de la Société des Amis du Musée National de la Légion d'Honneur. Il est Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions						
Information sur les options de souscription ou d'achat						
Plan n°	4.1	4.4	5.1	5.2	6.1	6.2
Date d'assemblée	08/06/04	08/06/04	20/06/07	20/06/07	28/05/10	28/05/10
Date du conseil d'administration	26/04/05	15/01/07	24/07/07	05/03/09	18/10/10	06/10/11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	20 767	4 900	5 400	26 624	200	600
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	20 767	0	0	20 000	0	0
Point de départ d'exercice des options	26/04/07	15/01/09	24/07/09	05/03/11	18/10/12	06/10/13
Date d'expiration	25/04/12	14/01/14	23/07/14	04/03/16	17/10/17	05/10/18
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	8,08 €
Modalités d'exercice et nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	Levée maximum par quarts tous les 30 jours de bourse					
	500	20	20	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 30 novembre 2011	0	0	0	25	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	0	800	1 000	1 000	0	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 30 novembre 2011	20 767	4 100	4 400	25 599	200	600

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice 2010	200	5,63 €
Options levées durant l'exercice 2010	Néant	-
Options consenties durant l'exercice 2011 (au 30 novembre)	600	8,08 €
Options levées durant l'exercice 2011 (au 30 novembre)	25	5,79 €

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 (au 30 novembre) de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction (Peugeot 207) ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2009, en 2010 ni en 2011 (au 30 novembre). Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 30 novembre 2011 est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

16.1 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe pas de comité d'audit ni de comité des rémunérations chez Egide. Au sein de la société, le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit uniquement pour ce qui concerne la préparation des comptes annuels et consolidés. L'élaboration de l'information financière et le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est suivi par le conseil d'administration lui-même. La rémunération du dirigeant est également définie par le conseil.

Depuis la nomination de Madame Catherine Gerst au poste d'administrateur (AGM du 13 mai 2011), un membre du conseil d'administration présente des compétences en matière financière tout en restant indépendant.

17. SALARIES

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2008	2009	2010	30/06/2011
Administration et commercial	29	29	28	28
Production, qualité et R&D	346	259	301	306
Total	375	288	329	334

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2008	2009	2010	30/06/2011
Egide Trappes et Bollène	198	164	210	232
Egide USA	103	65	68	70
Egide UK	35	29	23	23
Egima	39	30	28	9
Total	375	288	329	334

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2008	2009	2010	30/06/2011
Contrats à durée déterminée	49	13	60	70
Contrats à durée indéterminée	320	274	269	264
Apprentis	6	1	0	0
Total	375	288	329	334

17.2 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 30 novembre 2011, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 52 916 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 2 750 options (soit un total de 55 666 options).

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 30 novembre 2011 :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan n° 4.4	Plan n° 5.1	Plan n° 5.2	Plan n° 6.1	Plan n° 6.2	Total
Assemblée générale du	08/06/2004	08/06/2004	20/06/2007	20/06/2007	28/05/2010	28/05/2010	
Conseil du	26/04/2005	15/01/2007	24/07/2007	05/03/2009	18/10/2010	06/10/2011	
Nombre d'actions initial	20 000	4 900	5 400	26 624	200	600	57 724
dont au mandataire social	20 000	0	0	20 000	0	0	40 000
dont aux 10 premiers salariés	0	4 500	3 800	4 124	200	600	13 224
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	20 767	4 900	5 400	26 624	200	600	58 491
Date de départ d'exercice	26/04/2007	15/01/2009	24/07/2009	05/03/2011	18/10/2012	06/10/2013	
Date de fin d'exercice	25/04/2012	14/01/2014	23/07/2014	04/03/2016	17/10/2017	05/10/2018	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 4.4, 5.1, 5.2, 6.1 et 6.2) ou 500 actions (n° 4.1) <u>Salariés Egide SA (tous plans) et Egide USA (plan 6.1)</u> Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice <u>Salariés Egide USA (sauf plan 6.1)</u> Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice <u>Mandataire social</u> Cession du plan n° 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat						
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,7€	5,63 €	8,08 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	25	0	0	25
Nombre d'options perdues	0	800	1 000	1 000	0	0	2 800
Nombre restant à lever	20 767	4 100	4 400	25 599	200	600	55 666

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2010, aucune option de souscription n'a été exercée. Au 30 novembre 2011, 25 options ont été souscrites par un salarié d'Egide SA.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, un certain nombre d'options de souscription ont été perdues par leurs bénéficiaires :

- Plan n° 3.2 : la date de fin d'exercice des 726 options restantes était fixée au 27 avril 2010
- Plan n° 4.4 : deux salariés ont quitté la société, l'un titulaire de 100 options et l'autre de 200 options
- Plan n° 5.1 : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 qui a quitté la société était titulaire de 300 options
- Plan n° 5.2 : les salariés bénéficiaires du plan n° 4.4 qui ont quitté la société étaient chacun titulaires de 100 options

Un total de 1 726 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires sur la période. Pour 800 d'entre elles, leur caducité a été constatée par le conseil d'administration du 31 mai 2010 ; la caducité des 200 restantes a été constatée par le conseil d'administration du 29 mars 2011.

Au cours de l'exercice 2011 (situation au 30 novembre), certaines options de souscription ont été perdues par un bénéficiaire :

- Plan n° 5.1 : le salarié bénéficiaire du plan n° 4.4 (200 options) et du plan n° 5.2 (100 options) a informé la société de sa démission

Un total de 300 options a ainsi été perdu sur la période ; leur caducité sera constatée par un prochain conseil d'administration.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 315 options attribuables au 30 novembre 2011), il reste donc un solde disponible de 8 649 options, soit

0,67 % du capital. A cette même date, les 55 666 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,33 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 décembre 2011	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants (au nominatif)	2 512	0,20 %	5 024	0,39 %
Public (titres au porteur)	1 271 201	98,82 %	1 271 201	97,93 %
Public (titres au nominatif)	12 587	0,98 %	21 777	1,68 %
Public	1 283 788	99,80 %	1 292 978	99,61 %
TOTAL	1 286 300	100,00 %	1 298 002	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2011 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
Monsieur Antoine Dréan ¹		X	X					
Optigestion ²		X	X					
Cie financière Sopalia ³	X							

¹ Avis AMF du 4 novembre 2008 (franchissement de seuil à la hausse)

² Avis AMF du 11 décembre 2008 (franchissement de seuil à la hausse)

³ Avis AMF du 5 décembre 2007 (franchissement de seuil à la hausse)

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

En date du 20 avril 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 20 et 25 % en droits de vote consécutif à la perte de droits de vote double suite à conversion au porteur des actions qu'elle détenait.

En date du 23 juin 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 5, 10 et 15 % en capital et 20, 15, 10 et 5 % en droits de vote suite à la cession hors marché de l'intégralité des actions qu'elle détenait.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L.225-99 du code de commerce).

Au 31 décembre 2011, 15 099 actions étaient inscrites au nominatif dont 11 702 bénéficiaient d'un droit de vote double.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

20.1 Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

20.1.1 Etat de situation financière

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en K€)	Notes 20.1.5	Valeurs nettes au 30/06/2011	Valeurs nettes au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	4.3.	0	0
Immobilisations corporelles	4.3.	777	728
Autres actifs financiers	4.3.	262	266
Autres actifs non courants	4.4.	574	601
Actifs non courants		1 614	1 595
Stocks	4.5.	4 017	3 896
Clients et autres débiteurs	4.6.	4 357	4 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.7.	652	1 677
Autres actifs courants	4.8.	451	259
Actifs courants		9 477	10 177
Actifs non courants destinés à être cédés	4.12.	1 520	1 430
TOTAL ACTIF		12 611	13 203

PASSIF (en K€)	Notes 20.1.5	Valeurs au 30/06/2011	Valeurs au 31/12/2010
Capital apporté	4.9.	12 863	12 863
Primes liées au capital social		349	349
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		- 8 620	- 9 280
Résultat		- 113	657
Ecart de conversion		- 1 780	- 2 090
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres		3 102	2 901
Provisions	4.10.	250	218
Emprunts et dettes financières	4.11.	282	283
Autres passifs non courants	4.11.	35	51
Passifs non courants		567	552
Provisions	4.10.		
Emprunts et dettes financières	4.11.	2 664	2 645
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11.	5 427	6 286
Autres passifs courants	4.11.	17	20
Passifs courants		8 107	8 951
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	4.12.	835	800
TOTAL PASSIF		12 611	13 203

20.1.2 Etat de résultat global

ETAT DE RESULTAT GLOBAL(en K€)	Notes 20.1.5.	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Chiffre d'affaires		14 232	24 704	11 573
Achats consommés		- 5 573	- 10 255	- 4 948
Var. stocks de pdts finis & en cours		219	279	264
Charges de personnel		- 6 068	- 10 825	- 5 170
Charges externes		- 1 987	- 3 771	- 1 869
Impôts et taxes		- 273	- 472	- 226
Amort. & dépr. des immobilisations	4.3.	- 144	- 320	- 205
Dotations et reprises de dépr. & provis.	4.5, 6, 10	- 33	70	29
Autres produits opérationnels		31	2 025	1 799
Autres charges opérationnelles		- 12	- 757	- 761
Résultat opérationnel	4.14.	392	681	486
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	4.15.	3	1	
Coût de l'endettement financier brut	4.15.	- 136	- 181	- 94
Coût de l'endettement financier net	4.15.	- 133	- 180	- 94
Autres produits financiers	4.15.	460	819	634
Autres charges financières	4.15.	- 830	- 661	- 22
Résultat avant impôt		- 113	659	1 004
Impôt sur le résultat	4.13.		- 2	- 2
Résultat net		- 113	657	1 002
. part du groupe		- 113	657	1 002
. intérêts minoritaires		0	0	0
Résultat par action (en €)	4.16.	- 0.09	0.51	0.78
Résultat dilué par action (en €)	4.16.	- 0.09	0.51	0.78
Autres éléments du résultat global		0	0	0
Résultat global		- 113	657	1 002
. part du groupe		- 113	657	1 002
. intérêts minoritaires		0	0	0

20.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

(en K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2009	1 286 275	12 863	352	- 5 910	- 2 999	- 1 857	2 450
Variation du capital de la société mère							
Affectation du résultat de l'exercice 2009			- 3	- 2 996	2 999		0
Résultat de l'exercice					657		657
Options de souscription d'actions				28			28
Variation de l'écart de conversion						- 233	- 233
Situation au 31/12/2010	1 286 275	12 863	349	- 8 878	657	- 2 090	2 901
Variation du capital de la société mère	25						0
Affectation du résultat de l'exercice 2010				657	- 657		0
Résultat de l'exercice					- 113		- 113
Options de souscription d'actions				4			4
Variation de l'écart de conversion						310	310
Situation au 30/06/2011	1 286 300	12 863	349	- 8 218	- 113	- 1 780	3 102

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant aux paragraphes 20.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.1.4 Etat des flux de trésorerie

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EN K€)	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010
Résultat net des sociétés intégrées	- 113	657	1 002
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
amortissements, dépréciations et provisions (1)	177	108	198
plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.		- 1 055	- 1 132
autres	4	27	17
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)			
(augmentation) / diminution des stocks	- 152	- 640	- 352
(augmentation) / diminution des créances clients	- 223	- 306	- 237
(augmentation) / diminution des autres créances	- 67	- 146	- 152
augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	- 795	532	578
augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	61	213	- 30
augmentation / (diminution) des autres dettes	322	126	- 567
Flux de trésorerie liés à l'activité	- 787	- 483	- 674
Acquisitions d'immobilisations	- 179	- 243	- 182
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		1 632	1 626
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 179	1 389	1 444
Augmentations de capital en numéraire			
Variation des autres fonds propres			
Souscriptions d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail		83	
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	- 59	- 209	- 132
Souscriptions d'emprunts divers		235	
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	62	83	- 108
Variation de nantissement de sicav		73	73
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3	264	- 167
Variation de trésorerie	- 963	1 171	604
Trésorerie de clôture *	593	1 643	1 055
Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture	86	4	39
Trésorerie d'ouverture *	1 643	427	427
Actifs non courants destinés à être cédés à la clôture	4	45	45
Incidence des variations de cours des devises	5	- 4	- 19
Variation de la trésorerie	- 963	1 171	604

(1) hors dépréciations sur actif circulant (2) en valeurs nettes

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin juin 2011 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 438 K€, et à 418 K€ au titre de décembre 2010 réglées début 2011.

* : pour information, les montants de trésorerie, hors actifs non courants destinés à être cédés, au 30/06/2011, 31/12/2010 et au 30/06/2010 se décomposent comme suit :

(en K€)	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2010	Solde au 30/06/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	655	1 678	1 117
Découverts bancaires et intérêts courus	- 62	- 35	- 62
Trésorerie dans le tableau de flux	593	1 643	1 055

20.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés semestriels

20.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 30 juin 2011, dont le total de l'état de situation financière est de 12 611 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 113 K€ arrêtée par le conseil d'administration du 6 octobre 2011.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

20.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice arrêté au 30 juin 2011 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 30 juin 2011. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 30 juin 2011. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à partir du 1^{er} janvier 2010 dans le référentiel IFRS. L'ensemble des normes, interprétations et amendements suivants, en rapport avec l'activité du groupe, est applicable obligatoirement au 1^{er} janvier 2010 mais est considéré comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients »
- Amendements à IFRS 5 « Activités abandonnées » issus des améliorations 2008
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie »
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2009.

Les normes et interprétations d'application optionnelle au 30 juin 2011, en rapport avec l'activité du groupe, mais considérées comme sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe sont les suivantes :

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum »
- Amélioration 2010 des IFRS.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 30 juin 2011. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

20.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 30 juin 2011 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100%	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge – Suffolk (Grande Bretagne)	100%	Intégration globale	01/06/2002

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Afin de sécuriser la trésorerie et de financer le besoin en fonds de roulement résultant des perspectives de croissance de tous les marchés du groupe, le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de mettre en place une opération visant à renforcer ses ressources à long terme dans les semaines qui viennent. Suite à cette opération, le niveau de trésorerie escompté sera suffisant pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.

20.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.1.5.3.3 Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.1.5.3.6.

20.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 2.1.5.3.6.

20.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 2.1.5.3.6.

20.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc
- la société Egide UK Ltd.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations à une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.1.5.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de l'état de résultat global du groupe.

20.1.5.3.8 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments

monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

20.1.5.3.9 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.1.5.3.10 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.1.5.3.11 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

20.1.5.3.12 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.1.5.3.13 Provision pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4,91 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+)
- les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.1.5.3.14 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources, dont le montant peut être évalué de manière fiable, au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.1.5.3.15 Options de souscription d'actions

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 30 juin 2011.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30%). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

20.1.5.3.16 Affacturage

Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage, Egide SA depuis le 1^{er} semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1^{er} trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire. Le groupe affacture actuellement environ 80% de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas appliquée au 30 juin 2011 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un encours plus important.

20.1.5.3.17 Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA et Egide UK.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés. La présentation de l'information sectorielle selon IFRS 8 ne diffère pas de celle qui a été précédemment formalisée selon IAS 14.

20.1.5.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs non courants (ou groupe d'actifs incluant les actifs courants qui y sont liés) sont présentés séparément dans l'état de situation financière dans les postes « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui y sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession d'actifs (ou groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs non courants concernés cessent d'être amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat dans le poste « Résultat des activités destinées à être cédées ». Les pertes de valeurs comptabilisées à ce titre sont réversibles.

20.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

20.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 2.6., les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Par ailleurs, IFRS 5 trouve son application depuis le 30 juin 2009 et concerne la filiale Egima, actuellement détenue à 100%, pour laquelle Egide SA a activement lancé la recherche d'un acquéreur pour la totalité des parts sociales ou des actifs industriels. La location des moyens industriels d'Egima à la société Casablanca Aéronautique, filiale du groupe français Slicom, depuis avril 2011, assortie d'un engagement d'acquisition de ces actifs au 1^{er} semestre 2012, détermine la Direction à considérer l'opération comme hautement probable à cette date, et pouvant donc se réaliser dans un délai de douze mois.

La nature de l'opération conduit à présenter séparément dans l'état de situation financière les actifs non courants d'Egima en « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les dettes appartenant à la filiale sont isolées comme « Passifs liés à des actifs non courants destinés à la vente ». Le résultat d'Egima reste inclus dans chaque poste correspondant de l'état de résultat global.

20.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.1.5.4.2.1 Risques de change

Au 1^{er} semestre 2011, Egide a réalisé 69% de ses ventes à l'exportation, dont 29% à destination de l'Amérique du Nord et 29% à destination de pays non Européens où la devise de facturation est le dollar américain. Au cours du semestre, Egide SA a ainsi facturé pour 3,9 millions de dollars (contre-valeur : 2,8 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 4,9 millions de dollars (contre-valeur : 3,5 millions d'euros).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées principalement pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,5 millions de dollars au 1^{er} semestre 2011). Au cours du semestre, les encaissements en dollars ont été très supérieurs aux décaissements car les clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la vente de l'excédent de dollars américains destinée à couvrir les dépenses à régler en euros. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture du semestre, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

La structure de financement mise en place dans la filiale marocaine est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. De plus, cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle depuis le 1er juillet 2009, le risque de change est limité au résultat du semestre d'Egima.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant environ 7 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change est limité au résultat du semestre.

20.1.5.4.2.2 Risques de taux

L'emprunt à long terme d'Egima est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions en 2003 auprès d'une banque marocaine et remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital). Il supporte un taux d'intérêt fixe de 8,75 % et avait été souscrit pour financer les investissements réalisés au Maroc d'une part, et pour limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part. Cet emprunt n'inclut pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ».

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK auprès de la Lloyds fonctionne avec un taux de base + 1,75 %.

Un financement moyen terme de 71 000 GBP a été obtenu en octobre 2010 par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 3,75 %.

En outre, un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 K€ et de la part du département de Vaucluse pour 100 K€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de SICAV monétaires garanties en capital, dont la rémunération fluctue avec l'EONIA, et de dépôt à terme, à capital et taux garantis jusqu'à échéance. Le risque de taux est donc très faible au regard des montants investis et de leur taux de rémunération sur le 1^{er} semestre 2011.

20.1.5.4.2.3 Risques de liquidité

Voir § 20.1.5.3.1

20.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif de l'état de situation financière du groupe au 30 juin 2011 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 30/06/2011	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 30/06/2011*
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
Valeur brute	351		351			351
- amortissements	- 351		- 351			- 351
- dépréciations						
Valeur nette	0		0			0
Total immobilisations incorporelles	0		0			0
<i>Terrains & agencements</i>						
Valeur brute	0		0			0
- amortissements	0		0			0
- dépréciations	0		0			0
Valeur nette	0		0			0
<i>Constructions</i>						
Valeur brute	17	- 1	16	16		32
- amortissements	- 9	1	- 8	- 2		- 10
- dépréciations	0		0			0
Valeur nette	8	0	8	14		22
<i>Install. techniques & outillage industriel</i>						
Valeur brute	13 769	- 306	13 463	96	- 150	13 409
- amortissements	- 11 690	295	- 11 395	- 123	150	- 11 368
- dépréciations	- 1 473		- 1 473		2	- 1 470
Valeur nette	606	- 11	595	- 28	2	570
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
Valeur brute	2 123	- 38	2 085	37		2 121
- amortissements	- 1 995	39	- 1 956	- 19		- 1 976
- dépréciations	- 29		- 29			- 29
Valeur nette	99	- 1	99	17		116
<i>Immob. corporelles encours, avances & acomptes</i>						
Immob. corp. encours	14		14	82	- 26	70
Avances et acomptes	0		0			0
	14		14	82	- 26	70
Total immobilisations corporelles	728	- 12	717	85	- 24	777

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de 144 K€ représentant 146 K€ de dotations et 2 K€ de reprises.

Les mises hors service d'outillage industriel ont représenté 150 K€ et concernent des immobilisations déjà complètement amorties.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 K€ au 31 décembre 2005, dont 1 202 K€ affectés à Egima, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, ont conduit à en reprendre 682 K€, ramenant le montant de la dépréciation à 2590 K€, soit 1 500 K€ hors dépréciation affectée aux actifs d'Egima.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 30 juin 2011 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 30/06/2011	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Valeur au 30/06/2011*
<i>Autres actifs financiers</i>						
Prêts et autres immob. financières	266	- 6	260	2		262

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

20.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique Autres actifs non courants sont les suivants :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011*	Solde au 31/12/2010*
Créance cession bâtiment Egide USA Inc.	159	187
Créance cession bâtiment Egide SA	210	208
Crédit Impôt Recherche 2010	206	206
Total	574	601

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

La créance liée à la cession du bâtiment d'Egide USA Inc., pour les échéances dues en 2012, 2014 et 2016, représente 300 K\$ soit, en valeur actualisée, 159 K€ au 30 juin 2011.

La créance liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacering d'Egide SA, représente un montant de 242 K€, soit 210 K€ en valeur actualisée.

Le Crédit Impôt Recherche 2010 ne bénéficie plus des mesures de remboursement immédiat mises en place en 2009 et 2010, et sera donc récupérable en 2014 s'il n'a pas pu être imputé sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date.

20.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 30/06/2011	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 30/06/2011*
<i>Matières premières & approvts</i>						
Valeur brute	6 412	6	6 418		- 673	5 745
- dépréciations	- 4 054	61	- 3 993	- 5	608	- 3 391
Valeur nette	2 358	67	2 425	- 5	- 65	2 355
<i>Encours</i>						
Valeur brute	1 294	- 105	1 190	117		1 307
- dépréciations	- 2		- 2	- 5	2	- 5
Valeur nette	1 292	- 105	1 188	112	2	1 302
<i>Produits finis</i>						
Valeur brute	1 178	- 5	1 173	23		1 196
- dépréciations	- 935	6	- 929	- 20	108	- 841
Valeur nette	243	1	244	3	108	355
<i>Marchandises</i>						
Valeur brute	52		52	2		54
- dépréciations	- 48		- 48			- 48
Valeur nette	4		4	2		5
Total	3 896	- 37	3 861	111	45	4 017

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75%, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011*	Solde au 31/12/2010*
Avances et acomptes sur commandes	2	6
Créances clients et comptes rattachés	4 236	4 095
Personnel et comptes rattachés	13	2
Impôts sur les bénéfices	1	
Taxe sur la valeur ajoutée	64	222
Débiteurs divers	40	19
Total	4 357	4 344

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Au 30 juin 2011, la décomposition des créances clients par devise est de 3 110 K€, 1 050 K\$ et 361 K£.

L'état des créances clients échues s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 30/06/2011	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	A plus de 90 jours
Créances clients	4 236	4 103	95	18	21

Le poste dépréciation des créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2010	Variation de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 30/06/2011	Dotations	Reprises	Valeur au 30/06/2011*
Dépréciation	194		194			194

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

20.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/2011*	31/12/2010*
OPCVM	104	668
Dépôt à terme	301	300
Trésorerie	248	709
Total	652	1 677

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Les OPCVM et le dépôt à terme ont une valeur nette comptable de 405 K€. Les OPCVM sont réalisés au furet à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition des équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, les OPCVM sont considérés comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Le dépôt à terme répond à la même définition.

Au 30 juin 2011, la trésorerie en devises du groupe est de 175 K\$ chez Egide SA, 120 K\$ chez Egide USA Inc., et 14 K\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 34 K€ chez Egide SA.

20.1.5.4.8 Autres actifs courants

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en K€)	30/06/2011*	31/12/2010*
Loyers	100	111
Assurances	105	30
Maintenance	17	24
Honoraires	29	
Taxes	40	18
Divers	94	13
Total	386	195

* hors actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Les sicav données par Egide SA en garantie de l'octroi d'une caution au profit des Douanes Marocaines pour Egima pour 64 K€ seraient libérées dès la réalisation de la cession (cf § 20.1.5.4.12.).

20.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Le capital social s'élève au 30 juin 2011 à 12 863 000 euros, soit 1 286 300 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 27 juillet 2013, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours du 1^{er} semestre 2011.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, 25 options ont été levées.

La caducité de 200 options a été constatée par le conseil d'administration du 29 mars 2011 suite au départ de la société du salarié bénéficiaire.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Total
Options attribuées non exercées	20 767	4 300	4 400	25 699	200	55 366
Prix de souscription	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	5,63 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours du 1^{er} semestre 2011 a été de 11,97 euros, et le cours de clôture au 30 juin 2011 est de 14,00 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 8 949 options au 30 juin 2011.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription a conduit à enregistrer une charge relative au 1^{er} semestre 2011 de 4 K€.

20.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 13 mai 2011 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 k€ Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 28 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre, par une offre visée à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel, pour un montant qui ne pourra excéder 20 % du capital de la société par an. Cette émission est autorisée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.1.5.4.10 Provisions

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2010	Variat. de change	Valeur au 31/12/2010 au cours du 30/06/2011	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Valeur au 30/06/2011
Provisions non courantes							
Provisions pour avantages au personnel	218		218	33			250
Total	218		218	33			250
Dot. / rep. d'exploitation				33			
Dot. / rep. financières							

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable pour la partie courante.

20.1.5.4.11 Etat des dettes

20.1.5.4.11.1 Dettes échues à plus d'un an

Les dettes échues à plus d'un an sont les suivantes :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011*	dont dû de 1 à 5 ans*	dont dû à plus de 5 ans*	Solde au 31/12/2010*
<i>Emprunts et dettes financières</i>				
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	30 a	30		48
Emprunts et dettes divers	252 b	223	29	235
<i>Autres passifs non courants</i>	35 b	34	1	51
Total	317	287	30	334

(a) emprunt de 27 KGP (30 K€) d'une durée de 36 mois au taux de base +3.75%

(b) emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs »

20.1.5.4.11.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011*	Solde au 31/12/2010*
<i>Emprunts et dettes financières</i>		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	91 a	62
Emprunts et dettes divers	2 573 b	2 582
<i>Fournisseurs et autres créditeurs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes	468	578
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 846	3 704
Personnel et comptes rattachés	1 518	1 510
Taxe sur la valeur ajoutée	65	2
Autres impôts et taxes	156	200
Clients avoirs à établir	116	53
Créditeurs divers	99	108
Dettes sur immobilisations	159	131
<i>Autres passifs courants</i>		
	17	20
Total	8 107	8 951

* hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

(a) emprunt de 28 K£ (31 K€) d'une durée de 36 mois au taux de base +3.75% et découvert bancaire de 54 K£ (60 K€) à un taux fixe de 10.56%

(b) dont 1 666 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 961 K\$ (665 K€) à un taux variable basé sur le taux de base bancaire américain (contrat d'affacturage Egide USA Inc.), et 219 K£ (242 K€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturage Egide UK Ltd).

Au 30 juin 2011, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 400 K€, et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 976 K€ et de 156 K€ dans le poste autres impôts et taxes.

20.1.5.4.12 Actifs non courants destinés à être cédés

Egide SA a engagé une démarche de cession des parts sociales ou des actifs industriels de sa filiale Egima depuis le début du 2^{ème} semestre 2009. Ainsi, conformément à IFRS 5, Egima continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité, et ses actifs et ses passifs sont classés sur une ligne spécifique de l'état de situation financière consolidé, à l'actif et au passif.

Le détail de ces lignes figure dans le tableau ci-après :

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2010
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 295	1 295
Valeur brute	3 910	3 910
Amortissements	- 1 525	- 1 525
Dépréciations	- 1 090	- 1 090
<i>Autres actifs financiers</i>	15	16
Prêts et autres immobilisations financières	15	16
<i>Autres actifs courants</i>	209	119
Stocks et en-cours	3	3
Créances clients et comptes rattachés	5	1
Personnel et comptes rattachés	1	1
Impôts sur les bénéfices		1
Taxe sur la valeur ajoutée	99	108
Débiteurs divers	5	
Trésorerie	88	5
Autres actifs	9	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	1 520	1 430

Une dépréciation de 165 K€ a été enregistrée en 2006, complétée de 34 K€ en 2009 et de 26 K€ en 2010 pour le poste Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Rubriques (montants en K€)	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2010
<i>Emprunts et dettes financières non courants</i>	334	391
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	334	391
<i>Emprunts et dettes financières courants</i>	102	99
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102	99
<i>Autres passifs courants</i>	398	309
Avances et acomptes reçus	75	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	26
Personnel et comptes rattachés	9	17
Impôt sur les sociétés	217	217
Autres impôts et taxes	72	49
Créditeurs divers	1	
Autres passifs	8	
Total des passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	835	800

Les dettes financières à plus d'un an représentent 3 782 KMAD (334 K€) à 8.75% taux fixe sur 11 ans, et les dettes financières à moins d'un an représentent 1 161 KMAD (102 K€) à 8.75% taux fixe sur 11 ans.

La situation au 31 décembre 2010 des déficits fiscaux reportables qui existerait chez Egima lors de la cession se décompose ainsi : 2 643 K€ reportables indéfiniment, 2 661 K€ reportables pour 949 K€ jusqu'au 31/12/2011, 602 K€ jusqu'au 31/12/2012, 658 K€ jusqu'au 31/12/2013 et 452 K€ jusqu'au 31/12/2014. Il n'a pas été enregistré d'actif d'impôt différé chez Egima relatif à cette situation fiscale latente en raison de la difficulté

d'anticiper la possibilité d'utiliser ces déficits par le futur acquéreur des parts sociales d'Egima (absence de contrôle fiscal récent validant ces déficits et résultats fiscaux après cession non estimables).

La valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé s'élève à 685 K€. Cependant des passifs supplémentaires naîtront lors de la dissolution conventionnelle d'Egima qui fera suite à la cession de ses actifs industriels en 2012.

Ainsi, des sommes non déterminables au 30 juin 2011 seront dues au titre du licenciement du personnel restant et au titre de l'apurement des dossiers de douanes qui est en cours de négociation.

Cette dissolution constituerait également le fait générateur du paiement de pénalités et intérêts de retard liés à l'exigibilité de la TVA et retenue à la source sur les factures émises par Egide SA, estimé à 150 K€ au 30 juin 2011.

En conséquence, la valeur comptable de l'actif net destiné à être cédé serait proche de la juste valeur nette des coûts de cession qui est envisagée par la Direction du groupe. Il n'y a donc pas lieu de déprécier les actifs non courants destinés à être cédés au 30 juin 2011.

20.1.5.4.13 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	30/06/2011
Résultat semestriel des entreprises intégrées avant impôt	- 113
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 30 juin 2011	37
Incidence des pertes reportables	- 37
Charge d'impôt comptabilisée	<u>0</u>

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2010 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 45 105 K€ pour Egide SA et de 4 551 K€ pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.1.5.4.14 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

(en K€)	Au 30/06/2011				Au 31/12/2010			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	9 748	3 430	1 054	14 232	16 050	6 956	1 698	24 704
Résultat opérationnel	179	154	59	392	712	69	- 101	681
Actifs immobilisés nets	843	*	103	1 039	772	*	133	995
Dépenses d'investiss. de l'exercice	138	*	14	179	237	*	- 2	243
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	- 1 276	*	- 209	- 1 500	- 1 276	*	- 211	- 1 502
Emprunts et dettes financières non courants	252	*		282	235	*	48	283
Emprunts et dettes financières courants	1 666	665	333	2 664	1 845	463	337	2 645

* hors actifs non courants destinés à être cédés et passifs liés (cf § 20.1.5.4.12.). Le résultat opérationnel d'Egima seul s'établit à - 187 K€ au titre du 1er semestre 2011 et - 492 K€ au titre de l'exercice 2010.

20.1.5.4.15 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA.

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

(en K€)	30/06/2011	31/12/2010
Résultat de change	- 361	219
produit	456	806
charge	- 816	- 587
Produits et charges divers	- 10	- 61
produit	4	13
charge	- 14	- 73
Total	<u>- 370</u>	<u>158</u>

20.1.5.4.16 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort l'état de résultat global. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 30/06/2011		Au 31/12/2010	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	0	0	0	0
Actions ordinaires			1 286 275		1 286 275
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			1 286 275		1 286 275

20.1.5.8.17 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de 4, 1 Président Directeur général et 3 administrateurs.

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 80 K€ au titre du 1^{er} semestre 2011 (78 K€ de salaire et 2 K€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours du 1^{er} semestre 2011.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc., d'Egide UK Ltd et d'Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 30 juin 2011, est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours du 1^{er} semestre 2011 18 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 K\$ et la prime annuelle de 13 K€ hors taxes.

20.1.5.4.18 Engagements hors bilan

20.1.5.4.18.1 Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (en K€)	30/06/2011*	31/12/2010*
Nantissements		0
Cautions données	2 930	3 240
Total	<u>2 930</u>	<u>3 240</u>

* hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 K£ représentant 388 K€ au 30 juin 2011. Elle s'est également portée caution dans le cadre d'un découvert bancaire obtenu en mars 2009 d'un montant de 50 K£ représentant 55 K€ au 30 juin 2011.

Egide SA s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 219 K\$, réindexé de 3 % tous les ans à partir de la 3^{ème} année, et la durée du contrat de bail étant de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 1 844 K\$ soit 1 276 K€ au 30 juin 2011.

Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 K\$ représentant la somme de 1 211 K€ au 30 juin 2011.

Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€.

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés

- Egide SA a remis en gage des SICAV au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 K€ afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 30 juin 2011 est de 64 K€.

Ces équivalents de trésorerie ont été affectés au poste « Autres actifs courants ».

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 435 K€.

20.1.5.4.18.2 Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés

Les engagements sont les suivants :

Rubriques (en K€)	Valeur au 30/06/2011 *	Dû à moins d'1 an *	Dû de 1 à 5 ans *	Dû à plus de 5 ans *
Location immobilière Trappes – Egide SA (1)	612	105	432	75
Location immobilière Bollène – Egide SA (2)	2 154	192	991	971
Location immobilière – Egide USA Inc. (3)	1 276	159	870	248
Location immobilière – Egide UK Ltd (4)	155	89	66	0
Total	4 197	545	2 359	1 294

* hors passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés (cf § 20.1.5.4.12.)

(1) Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009

(2) Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

(3) Contrat de location sur 10 ans fermes ayant démarré le 20 octobre 2008 – Loyer annuel augmenté de 3 % par an à compter 20 octobre 2010

(4) Contrat de location sur 5 ans fermes ayant démarré le 25 juin 2008 – Loyer annuel augmenté de 2,74 % à l'issue de la première année puis de 6,67 % à l'issue de la 2^{ème} année (les loyers des années 4 et 5 restent inchangés)

Engagements relatifs aux actifs non courants destinés à être cédés

Rubriques (en K€)	Valeur au 30/06/2011 *	Dû à moins d'1 an *	Dû de 1 à 5 ans *	Dû à plus de 5 ans *
Location immobilière – Egima	669	22	111	536

Il s'agit d'un contrat de location sur 40 ans ayant démarré le 1^{er} février 2001, dont le loyer annuel est fixe.

20.1.5.4.19 Ventilation de l'effectif moyen

	30/06/2011	31/12/2010
Cadres et assimilés	53	55
Agents de maîtrise et techniciens	31	35
Ouvriers et employés	250	223
	<u>334</u>	<u>313</u>

20.1.5.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

20.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Egide S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 20.1.5.3.1 de l'annexe qui expose que :

- afin de sécuriser la trésorerie et de financer le besoin en fonds de roulement résultant des perspectives de croissance de tous les marchés du groupe, le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de mettre en place une opération visant à renforcer ses ressources à long terme dans les semaines qui viennent ;
- suite à cette opération, le niveau de trésorerie escompté sera suffisant pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle et aux besoins liés à la reprise attendue de l'activité.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 octobre 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

SYC SAS
Bernard Hinfray

20.3 Autres informations financières

20.3.1 Commentaires sur l'activité du groupe au 30 juin 2011

Le premier semestre 2011 est le quatrième semestre présentant une croissance continue du chiffre d'affaires. Il s'affiche ainsi en hausse de 22 % par rapport au même semestre de l'année 2010 et en augmentation séquentielle de 8 % par rapport au semestre précédent.

Le secteur militaire ainsi que le domaine de l'industrie et de la sécurité civile sont tous deux en croissance, modérée mais stable pour le premier, très forte pour le second, emmenée par l'utilisation de plus en plus étendue des produits pour application infrarouge. Les composants pour les applications automobile et aéronautique civile se sont également maintenus à des niveaux de performance satisfaisants.

Dans le secteur des télécoms, quoique les produits de nouvelle génération qui avaient été développés au cours du second semestre 2010 (comme les commutateurs optiques) sont demeurés en progression constatée par rapport au premier semestre 2010, les produits traditionnels servant à équiper les nouvelles fibres optiques ont connu un fort ralentissement, les opérateurs ayant sensiblement réduits leurs investissements en nouvelles liaisons.

La répartition par marché est la suivante (premier semestre de chaque exercice) :

	1 ^{er} semestre 2010		1 ^{er} semestre 2011		Variation	
	En M€	%	En M€	%	En M€	%
Télécoms	2,3	20	3,3	24	+ 1,0	+ 43 %
Militaire & spatial	6,4	55	6,7	47	+ 0,3	+ 5 %
Industriel	2,9	25	4,2	29	+ 1,3	+ 45 %
Total	11,6	100	14,2	100	+ 2,6	+ 22 %

La comparaison séquentielle des deux semestres écoulés est la suivante :

	2 nd semestre 2010		1 ^{er} semestre 2011		Variation	
	En M€	%	En M€	%	En M€	%
Télécoms	3,7	28	3,3	24	- 0,4	- 11 %
Militaire & spatial	6,2	47	6,7	47	+ 0,5	+ 8 %
Industriel	3,2	25	4,2	29	+ 1,0	+ 31 %
Total	13,1	100	14,2	100	+ 1,1	+ 8 %

La répartition des ventes par zone géographique est la suivante :

	1 ^{er} semestre 2010		1 ^{er} semestre 2011		Variation	
	En M€	%	En M€	%	En M€	%
France	3,0	26	4,4	31	+ 1,4	+ 47 %
Europe (hors France)	2,0	17	1,5	11	- 0,5	- 25 %
USA et Canada	4,3	37	4,2	29	- 0,1	- 2 %
Reste du monde	2,3	20	4,1	29	+ 1,8	+ 78 %
Total	11,6	100	14,2	100	+ 2,6	+ 22 %

La très forte progression des ventes dans la zone « Reste du monde » est principalement liée à la croissance du chiffre d'affaires des produits télécoms, dont les donneurs d'ordre situés en Europe ou aux Etats unis sous-traitent leur fabrication en Thaïlande, en Corée ou en Chine, ainsi qu'au poids du client SCD (militaire) localisé en Israël. La croissance des ventes « France » du groupe traduit également la performance d'Ulis, leader français dans le domaine de la sécurité civile utilisant les applications infrarouges. Le bas de cycle atteint dans le secteur spatial explique le recul des ventes dans la zone « Europe » alors que la quasi stabilité de la zone « USA et Canada » est fortement liée au marché militaire américain servi par la filiale américaine du groupe

Pour le premier semestre 2011, la répartition du chiffre d'affaires des 10 principaux clients est la suivante :

Rang	Client	Marché	%
1	JDSU / Fabrinet / Sanmina	Télécoms	15 %
2	Ulis	Industries et sécurité civile	14 %
3	SCD	Militaire	12 %
4	Crane Electronics	Militaire	6 %
5	Sofradir	Militaire	6 %
6	International Rectifier	Militaire	4 %
7	Textron	Militaire	3 %
8	AEC / Welwyn	Industries et sécurité civile	2 %
9	Autocruise	Industries et sécurité civile	2 %
10	Cyoptics	Télécoms	2 %

Ont quitté le top 10 par rapport au premier semestre 2010 : Thales Alenia Space (entrée en bas de cycle du secteur spatial), 3SP/Coset (télécoms) et Flir (infrarouge). Sont entrés dans le top 10 : AEC/Welwyn (aéronautique civile), Autocruise (automobile) et Cyoptics (télécoms).

Les 10 premiers clients représentent 66 % du chiffre d'affaires du premier semestre 2011 contre 56 % sur la même période de 2010.

La répartition par société est la suivante :

	1 ^{er} semestre 2010		1 ^{er} semestre 2011		Variation	
	En M€	%	En M€	%	En M€	%
Egide SA	7,2	62	9,7	68	+ 2,5	+ 35 %
Egide USA	3,6	31	3,4	24	- 0,2	- 6 %
Egide UK	0,8	7	1,1	8	+ 0,3	+ 37 %
Total	11,6	100	14,2	100	+ 2,6	+ 22 %

Egide SA a bénéficié pleinement de la croissance des marché télécoms et industriels dont les chiffre d'affaires sont respectivement passés de 2 à 3,1 millions d'euros et de 1,5 à 2,4 millions d'euros entre les deux semestres. Bien qu'Egide USA ait très légèrement augmenté ses ventes en dollars, la parité euro/dollar défavorable au premier semestre 2011 (cours moyen de 1,40311 contre 1,32843 au premier semestre 2010) a eu un fort impact sur la conversion en euros desdites ventes, expliquant de fait la baisse affichée de 6 %. Egide UK, avec une croissance de 37 %, réalise une très bonne performance (due en partie au secteur automobile) qu'il convient néanmoins de relativiser compte tenu d'un effet de base favorable.

20.3.2 Commentaires sur les résultats consolidés du groupe au 30 juin 2011

Le retour à l'équilibre constaté sur l'exercice 2010 est dû à la forte augmentation des ventes, obtenue grâce à la position de leader du groupe sur les marchés télécoms, militaire et sécurité et à la bonne tenue des objectifs industriels et financiers. L'opération de cession – location du bâtiment de Bollène réalisée au premier semestre 2010 avait assuré la trésorerie suffisante pour traverser la crise et contribué à hauteur d'environ 1 million d'euros au bénéfice net de l'exercice. Le franchissement du point mort au second semestre s'est traduit par un résultat opérationnel positif pour le groupe sur la période.

Grâce au bon niveau des ventes atteint au premier semestre 2011, le groupe a généré un bénéfice opérationnel de 0,4 million d'euros, soit 2,75 % du chiffre d'affaires.

Il convient de préciser que ce résultat inclut les coûts fixes d'Egima (environ 0,2 million d'euros dont 0,1 liés à un premier plan social terminé en mai), coûts que le groupe doit supporter jusqu'à la réalisation effective de la cession de la filiale marocaine prévue avant la fin du deuxième semestre 2012. Cette forte amélioration des résultats, dans la continuité des semestres précédents, confirme que le positionnement de la société sur des produits « High End » associé à un volume satisfaisant de vente retrouvé, lui permet d'atteindre ses objectifs de rentabilité opérationnelle attendue.

Le taux de consommation de matières premières s'est encore amélioré et représente 39 % des ventes (4 points de mieux qu'au premier semestre 2010 et 1 point de mieux qu'au second semestre 2010), confirmant ainsi que les bonnes performances industrielles ont été maintenues. La part des frais de personnel atteint 43 % du chiffre d'affaires, soit moins deux points par rapport au 1^{er} semestre 2010 et stable par rapport au second semestre 2010. Les paramètres de productivité n'ayant subi aucune détérioration, l'évolution des effectifs et des coûts associés ne concerne que du personnel direct. L'effectif moyen du groupe au 1^{er} semestre 2011 était de 334 personnes (213 à Bollène et 19 à Trappes chez Egide SA, 70 chez Egide USA, 23 chez Egide UK et 9 chez Egima) ; il était de 306 au 1^{er} semestre 2010 et de 313 au 31 décembre 2010.

Le niveau des charges externes reste stable d'un semestre à l'autre à environ 2 millions d'euros, grâce à la bonne maîtrise des frais fixes ; il en est de même des impôts et taxes qui restent équivalents par rapport aux semestres précédents.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations sont en légère baisse à 0,1 million d'euros contre 0,2 million d'euros au premier semestre 2010. Le montant relativement faible des investissements depuis plusieurs trimestres explique cette évolution.

Le résultat opérationnel ressort ainsi à + 0,4 million d'euros, contre – 0,4 au premier semestre 2010 (hors gain sur cession immobilière pour 0,9 million d'euros). Par entité, ce résultat se décompose comme suit : Egide SA : + 0,4 million, Egima : - 0,2 million, Egide USA : + 0,15 million et Egide UK : + 0,05 million.

Le coût de l'endettement financier net de 0,1 million d'euros reste d'un niveau comparable aux semestres précédents, l'utilisation du factor dans toutes les entités du groupe en représentant la majeure partie. La forte évolution des cours de clôture des devises comparées aux cours moyens auxquels sont enregistrés les comptes courants entre les sociétés du groupe ont généré une perte de change au niveau du groupe de 0,4 million d'euros, portant le résultat financier au 30 juin 2011 à une perte de 0,5 million d'euros. Pour information, le tableau ci-dessous présente les cours des devises dont les variations semestrielles sont à l'origine des écarts de changes constatés dans les comptes :

	\$ US	£ GBP	MAD Maroc
Cours moyen historique	1,3335	0,6817	10,9807
Cours de clôture au 31/12/2010	1,3362	0,8608	11,1735
Cours de clôture au 30/06/2011	1,4453	0,9026	11,3280

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net semestriel dégage ainsi une perte de 0,1 million d'euros contre un bénéfice de 1,0 million d'euros au cours du 1^{er} semestre 2010 (dont 0,9 million d'euros liés à la cession immobilière de Bollène).

La marge d'autofinancement, qui correspond au résultat net corrigé des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité ressort à + 0,1 million d'euros, contre + 0,2 million au premier semestre 2010

(hors impact positif de la cession immobilière pour 0,9 million d'euros) et - 0,4 million au second semestre 2010.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, les immobilisations corporelles ont augmenté de 0,05 million d'euros en valeur nette ; il s'agit principalement d'investissements réalisés par Egide SA. Les immobilisations financières restent stables et sont constituées par les dépôts de garantie liés aux contrats de locations immobilières d'Egide SA et d'Egide USA. Les actifs non courants représentent la part du prix de cession des immeubles de Cambridge et de Bollène dont le paiement a été contractuellement différé, augmenté du crédit d'impôt recherche de l'exercice 2010 (0,2 million d'euros) qui ne sera remboursable qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 s'il n'est pas utilisé.

Le besoin en fonds de roulement (stocks + créances clients et autres actifs courants - dettes fournisseurs) est de 43 jours de chiffre d'affaires, en augmentation par rapport aux semestres précédents car lié à la forte croissance séquentielle des ventes.

La consommation de trésorerie de 1 million d'euros au cours du premier semestre 2011 a servi à financer les investissements de la période (0,2 million) et le fonds de roulement (0,8 million), ces deux éléments concernant principalement Egide SA.

Les capitaux propres s'élèvent à 3,1 millions d'euros, soit 25 % du total du bilan. L'endettement net (dettes financières à plus et moins d'un an - trésorerie disponible) est de 2,3 millions d'euros (principalement lié à l'affacturage et au Prêt Régional au Maintien de l'Emploi obtenu en juillet 2010 par Egide SA pour 0,3 million d'euros), soit 74 % des capitaux propres. L'utilisation de l'affacturage a consisté à maintenir les créances dans le poste « Clients » et à inscrire la contrepartie en « Dettes financières à moins d'un an ». Au 30 juin 2011, le montant des créances financées est de 2,6 millions d'euros. Il convient de préciser que les dettes financières liées à la société Egima sont inscrites dans les passifs liés aux actifs destinés à être cédés à hauteur de 0,44 million d'euros.

20.3.3 Informations financières d'Egide SA au 30 juin 2011 (résultats sociaux aux normes françaises)

Le tableau suivant résume les principales informations financières relatives à Egide SA au 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2011
Chiffre d'affaires	7,3	9,7
Excédent brut d'exploitation	- 0,4	- 0,2
Résultat d'exploitation	- 0,3	+ 0,3
Résultat financier	- 0,3	- 0,4
Résultat exceptionnel	+ 0,9	0,0
Résultat net	+ 0,3	- 0,1

20.3.4 Eléments postérieurs à la clôture du 30 juin 2011

En terme d'activité, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2011 clos le 30 septembre, Egide a réalisé un chiffre d'affaires consolidé non audité de 6,4 millions d'euros, légèrement supérieur à celui du troisième trimestre de l'exercice précédent (+ 3 %) et en baisse de 11 % par rapport au second trimestre 2011. Cette baisse avait néanmoins été anticipée et des mesures, notamment chez Egide USA, avaient été prises pour en limiter les conséquences en termes d'impact sur les résultats.

Les Télécoms ont représenté 22 % de ce chiffre d'affaires, le secteur défense et spatial 50 % et le secteur industriel 28 %. Toutes les sociétés opérationnelles du groupe ont eu leur chiffre d'affaires séquentiel en baisse : - 10 % pour Egide France, - 7 % pour Egide USA et - 14 % pour Egide UK.

Sur les 9 premiers mois de chaque exercice, la répartition par marché est la suivante :

	9 mois 2010		9 mois 2011		Variation	
	En k€	%	En k€	%	En k€	%
Télécoms	4 032	23	4 764	23	+ 732	+ 18 %
Militaire & spatial	9 234	52	9 895	48	+ 661	+ 7 %
Industriel	4 571	25	5 959	29	+ 1 388	+ 30 %
Total	17 837	100	20 618	100	+ 2 781	+ 16 %

Sur les 9 premiers mois de chaque exercice, la répartition par société est la suivante :

	9 mois 2010		9 mois 2011		Variation	
	En k€	%	En k€	%	En k€	%
Egide SA	11 360	64	14 096	68	+ 2 736	+ 24 %
Egide USA	5 254	29	4 967	24	- 287	- 5 %
Egide UK	1 223	7	1 555	8	+ 332	+ 27 %
Total	17 837	100	20 618	100	+ 2 781	+ 16 %

Sur l'année 2011, le chiffre d'affaires consolidé non audité du groupe Egide s'est élevé à 26,9 millions d'euros, en progression de 8,8 % par rapport à l'année précédente.

En millions d'euros	2010	2011 *	Variation
1 ^{er} trimestre	5,3	7,0	+ 32,1 %
2 ^{ème} trimestre	6,3	7,2	+ 14,3 %
3 ^{ème} trimestre	6,2	6,4	+ 3,2 %
4 ^{ème} trimestre	6,9	6,3	- 8,7 %
Chiffre d'affaires	24,7	26,9	+ 8,8 %

* (non audité)

Le secteur militaire et spatial a représenté 49 % de l'activité en 2011 (contre 51 % en 2010), le secteur industriel 28 % (25 % en 2010) et les télécoms 22 % (24 % en 2010). La filiale marocaine Egima, dont les locaux sont loués depuis le mois d'avril 2011, a contribué à hauteur de 1 % dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe. Les produits infrarouges tant pour les applications civiles que militaires ont constitué le moteur de la croissance au cours de l'année 2011.

En millions d'euros	2010	2011 *	Variation
Défense et spatial	12,5	13,0	+ 4,0 %
Télécoms	6,1	5,8	- 4,9 %
Industries et sécurité civile	6,1	7,8	+ 27,9 %
Autres (Egima)	0,0	0,3	-

* (non audité)

La répartition de l'activité 2011 par unité est de 66 % pour Egide SA, 25 % pour Egide USA, 8 % pour Egide UK et 1 % pour Egima. L'impact des variations des taux de change reste non significatif pour les ventes d'Egide UK libellées en livres sterling mais a affecté Egide USA dont les ventes sont libellées en dollars (1 € = 1,3917 \$ en 2011 contre 1,3268 \$ en 2010). En devise, le chiffre d'affaires d'Egide USA est en croissance de 2,5 %.

En millions d'euros	2010	2011 *	Variation
Egide SA	16,0	17,7	+ 10,6 %
Egide USA	7,0	6,8	- 2,9 %
Egide UK	1,7	2,1	+ 23,5 %
Egima	0,0	0,3	-

* (non audité)

20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date de la présente actualisation, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date de la présente actualisation du document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2010.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2011, le capital social est de 2 572 600 euros, divisé en 1 286 300 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

Pour mémoire, dans le cas où les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, la dissolution de la société ayant été écartée par l'assemblée générale mixte le 19 juin 2009 (11^{ème} résolution), le capital doit, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, être réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si l'actif net n'a pas été reconstitué à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 novembre 2011 a décidé une réduction du capital motivée par des pertes antérieures. Cette réduction s'est traduite par la diminution de la valeur nominale de l'action, qui est passée de 10 euros à 2 euros. Le nombre d'actions est resté inchangé.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2011 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établiss. du tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	13/05/11	12/07/13	<u>Actions</u> 10 000 000 € <u>Titres créance</u> 100 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 10 000 000 € <u>Titres créance</u> 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	13/05/11	12/07/13	<u>Actions</u> 10 000 000 € <u>Titres créance</u> 100 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 10 000 000 € <u>Titres créance</u> 100 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans DPS	13/05/11	12/07/13	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	28/05/10	27/07/12	Maximum du montant fixé dans la résolution avec suppr. du DPS et 20 % du capital social par an	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	28/05/10	27/07/13	5 % du capital	Oui	Oui	0,67 % du capital

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 28 mai 2010 et par celle du 13 mai 2011.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 28 mai 2010 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 30 novembre 2011 est donnée au § 17.3.

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ⁽¹⁾⁽²⁾	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ⁽¹⁾⁽³⁾	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 €(900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 €(60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

- ⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)
- ⁽¹⁰⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2001
- ⁽¹¹⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2003
- ⁽¹²⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2004
- ⁽¹³⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2005
- ⁽¹⁴⁾ Levée de stock options au 28 février 2006
- ⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006
- ⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles
- ⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles
- ⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles
- ⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles
- ⁽²⁰⁾ Levée de stock options au 28 novembre 2011
- ⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/10			Situation au 31/12/09			Situation au 31/12/08		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,88	26,42	217 152	16,88	26,42	217 152	16,88	26,39
Public	1 066 611	82,92	73,24	1 066 611	82,92	73,24	1 066 458	82,92	73,27
Total	1 286 275	100,00	100,00	1 286 275	100,00	100,00	1 286 122	100,00	100,00

En date du 23 juin 2011 (avis AMF), la société 21 Centrale Partners a informé la société qu'elle avait franchi à la baisse les seuils de 5, 10 et 15 % en capital et 20, 15, 10 et 5 % en droits de vote suite à la cession hors marché de l'intégralité des actions qu'elle détenait.

La situation au 31 décembre 2011 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

21.2.1 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

L'assemblée générale du 13 mai 2011 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions et le niveau des réserves libres n'étant pas suffisant, aucun contrat de liquidité n'a pu être mis en place par la société.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2010 de 1 286 275 et d'un cours de clôture en date du 31 décembre 2010 de 5,64 €, la capitalisation boursière était de 7,25 millions d'euros.

En date du 30 décembre 2011, la capitalisation boursière de la société était de 7,63 millions d'euros (1 286 300 actions au cours de 5,93 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 24 derniers mois :

	Cours de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2010	8,73	9,79	9,29	296
Février 2010	7,90	9,38	8,53	317
Mars 2010	8,11	8,93	8,49	489
Avril 2010	8,22	9,50	8,52	598
Mai 2010	6,32	9,50	7,72	532
Juin 2010	6,18	7,78	6,63	421
Juillet 2010	5,58	7,03	6,14	936
Août 2010	5,31	6,20	5,76	471
Septembre 2010	5,20	6,90	5,82	992
Octobre 2010	5,63	6,56	5,89	407
Novembre 2010	5,70	6,38	6,04	330
Décembre 2010	5,28	5,90	5,61	821
Janvier 2011	5,38	7,20	6,79	1 569
Février 2011	6,96	7,92	7,52	1 297
Mars 2011	8,16	19,40	13,24	11 396
Avril 2011	13,03	17,59	14,90	2 718
Mai 2011	13,00	16,18	15,24	1 330
Juin 2011	11,62	18,00	13,31	7 562
Juillet 2011	12,16	15,34	14,05	1 629
Août 2011	8,30	13,43	10,78	1 648
Septembre 2011	7,22	11,67	9,25	1 851
Octobre 2011	5,86	7,70	6,65	2 833
Novembre 2011	5,40	7,45	5,97	1 780
Décembre 2011	5,00	6,88	6,01	1 289

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris était jusqu'au 31 mars 2011 une cotation en « continu ». La décision du mode de négociation des titres sur le marché Euronext par l'opérateur de marché est fonction du nombre de transactions réalisées par jour. Le choix du mode de négociation « continu » concerne les titres qui bénéficient de plus de 2 500 transactions par an. Les titres moins négociés sont éligibles au mode « fixing », à savoir une ou deux cotations par jour, de manière à concentrer la liquidité à un moment de la journée et permettre une rencontre optimale entre offre et demande. En effet, en dessous de ce nombre de transactions, le mode de cotation en continu est moins efficace. Au 31 décembre 2010, le nombre de transactions sur le titre Egide était de 1 121 transactions. En conséquence, le mode de cotation du titre Egide a été modifié en fonction de ce critère, avec effet au 4 avril 2011. Compte tenu du retour de volumes significatifs d'échanges depuis le mois de mars 2011, Euronext a décidé que dès le 30 mai 2011, l'action Egide bénéficierait de nouveau d'une cotation en « continu ».

21.4 Projet de transfert sur Alternext

L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext – NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés au cours de l'exercice 2010 n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

En novembre 2011, Egide USA a renouvelé son contrat long terme de 2 ans avec Crane Aerospace & Electronics (anciennement Interpoint). Selon cet accord, Egide USA fournira plus de 100 000 boîtiers hermétiques de puissance, pour une valeur d'environ 4,3 millions de dollars, qui seront produits sur le site américain du groupe à Cambridge (Maryland).

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DECLARATIONS D'INTERETS

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

24.1 Communiqués de presse

26/04/2011	Egide présente à SPIE une gamme complète de solutions pour l'infrarouge
13/05/2011	Compte rendu de l'assemblée générale du 13 mai 2011
20/06/2011	Egide présente au 49 ^{ème} Salon du Bourget une gamme complète de solutions pour l'aéronautique et l'espace
27/07/2011	Nomination de Catherine Gerst et de Vincent Hollard comme administrateurs d'Egide
13/07/2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2011
13/09/2011	Un constat de ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires
10/10/2011	Résultats semestriels 2011 – Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011
02/11/2011	Egide renouvelle son contrat long terme avec l'américain Crane Aerospace & Electronics
23/11/2011	Egide annonce sa participation au programme de défense européen SIMCLAIRS
29/11/2011	Compte rendu de l'assemblée générale du 28 mai 2011
04/01/2012	Chiffre d'affaires 2011

24.2 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
Janvier 2012	Actualisation du document de référence 2010	Dépôt AMF
Avril 2012	Présentation des comptes de l'exercice 2011	Réunion SFAF
Avril 2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012	Communiqué de presse
Avril 2012	Document de référence 2011	Dépôt AMF
Mai 2012		Assemblée générale
Juillet 2012	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2012	Communiqué de presse

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

26. RESOLUTIONS PROPOSEES EN ASSEMBLEE GENERALE

26.1 Assemblée générale mixte du 13 mai 2011

Texte des résolutions ordinaires

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 232 510,14 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 232 510,14 euros de la manière suivante :

- imputation sur le poste " Report à nouveau " pour la totalité

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale prend acte que les capitaux propres demeurent inférieurs au capital social.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 656 578,60 euros.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION – Renouvellement d’un mandat d’administrateur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Brégi vient à expiration ce jour, décide, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION – Nomination d’un nouvel administrateur

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Zylbersztejn vient à expiration ce jour et que ce dernier ne souhaite pas renouveler son mandat, décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Madame Catherine Gerst
Née le 12 décembre 1957 à Toulon (83)
Demeurant 7 rue Saint Lazare à Paris (75009)

NEUVIEME RESOLUTION – Nomination d’un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Monsieur Vincent Hollard
Né le 8 septembre 1929 à Montrouge (92)
Demeurant 47 boulevard Beauséjour à Paris (75116)

DIXIEME RESOLUTION – Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 24 000 euros.

ONZIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Texte des résolutions extraordinaires

DOUZIEME RESOLUTION – Mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les articles 11, 14, 20, 23 et 24 des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

Article 11 – Droits et obligations attachés aux actions

Le seuil des trois dixièmes est inséré dans le 8^{ème} paragraphe relatif aux franchissements de seuils.

Article 14 – Actions d’administrateurs

Dans le 2^{ème} paragraphe, le délai de 3 mois qui est donné à un administrateur non encore actionnaire pour le devenir est porté à 6 mois.

Article 20 – Conventions entre la société et un administrateur ou un directeur général

Dans le 2^{ème} paragraphe, le seuil de 5 % mentionné est porté à 10 %. Le dernier paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du conseil d'administration aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. »

Article 23 – Convocation aux assemblées

Le 1^{er} paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. »

Le dernier paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »

Article 24 – Ordre du jour

Le 2^{ème} paragraphe est intégralement remplacé par le texte suivant :

« Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. »

TREIZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 du code de commerce :

- ◆ délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- ◆ décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant. Sur ce montant autorisé s'imputera le montant nominal des actions émises ou devant être émises en vertu de la 14^{ème} résolution de la présente assemblée,
- ◆ décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies. Sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la 14^{ème} résolution de la présente assemblée,
- ◆ décide que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices ou autres, visé ci-dessus, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi,

les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment des plafonds globaux d'augmentations de capital fixés dans la présente résolution et dans la 14^{ème} résolution de la présente assemblée, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées,

- ◆ décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
- ◆ décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits
- ◆ décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,
- ◆ constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,
- ◆ décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

QUATORZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 L. 225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du code de commerce :

- ◆ délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital par voie d'offre au public en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France

qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital,

- ◆ décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée,
- ◆ décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autres manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière,
- ◆ décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée,
- ◆ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu qu'en contrepartie, les actionnaires bénéficieront d'une priorité pour souscrire tout ou partie des titres émis pendant un délai et selon les conditions qui seront arrêtées par le conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur au moment de sa décision. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables,
- ◆ décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits
- ◆ constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,
- ◆ décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera égale (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation, si elle est différente,
- ◆ décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour

parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

QUINZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce:

1. délègue au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ; le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de DPS ne bénéficiera qu'aux actionnaires et/ou cessionnaires de DPS qui auront formulé une demande de souscription à titre réductible ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 13^{ème} résolution de la présente assemblée.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009.

SEIZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence des propositions de délégation de compétence visées aux 13^{ème} et 14^{ème} résolution ci-avant, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 à 24 du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital visé à la 13^{ème} résolution ci-avant.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.
Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi, à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de mise en œuvre la présente

délégation, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions nouvelles, les modalités de libération des actions nouvelles ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délégation.

DIX SEPTIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

A l'exception de la 16^{ème} résolution, l'ensemble des résolutions présentées ci-dessus ont été adoptées par l'assemblée générale du 13 mai 2011.

26.2 Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2011

Texte des résolutions extraordinaires

PREMIERE RESOLUTION – Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures réalisée par diminution de la valeur nominale des actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du code de commerce :

étant rappelé que, conformément aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice en cours, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, d'ici à la clôture de l'exercice en cours, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ;

étant également rappelé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuvés le 13 mai 2011 par l'assemblée générale ordinaire annuelle, ont fait apparaître un « Report à nouveau » (après imputation du bénéfice de l'exercice 2010) d'un montant négatif de 10 946 670,57 euros ;

constate que la situation comptable intermédiaire au 30 juin 2011 fait apparaître que les capitaux propres n'ont toujours pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ;

décide de réduire le capital social de la société d'un montant de 10 290 400,00 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social, qui passe de 10 euros à 2 euros et par imputation du montant de la réduction, soit 10 290 400,00 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau » dont le montant se trouve en conséquence ramené de (10 946 670,57) euros à (656 270,57) euros.

La réduction de capital décidée aux termes de la présente résolution portera les capitaux propres de la société à un montant supérieur à la moitié du capital social et mettra la société en conformité avec les dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.

L'assemblée générale décide également de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la présente décision, procéder à la modification corrélative des statuts et prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour la réalisation définitive de la réduction du capital.

DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Les deux résolutions présentées ci-dessus ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2011.

27. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ELEMENTS DU RAPPORT FINANCIER

Hormis l'actualisation ci-dessous, la section présentée dans le document de référence déposé le 21 avril 2011 n'a pas évolué.

27.1 Rapport financier semestriel au 30 juin 2011

Elément du rapport financier semestriel	§ du présent document
Chiffres clés consolidés	3.1
Commentaires sur l'activité de la société et de ses filiales	20.6.1
Commentaires sur les résultats consolidés du 1 ^{er} semestre 2011	20.6.2
Informations financières d'Egide SA (résultats sociaux)	20.6.3
Evénements postérieurs à la clôture semestrielle	20.6.4
Perspectives d'avenir	12.1
Informations sur les risques	4
Transactions entre parties liées	19
Comptes semestriels consolidés	20.3.3
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle	20.4.3